

**Décision n° 73 portant acceptation d'une offre de location de laveuse de conteneurs  
à ordures ménagères**

**Le Président de la communauté d'agglomération,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions au président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et les règlements des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés dans la limite de 40 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de louer une laveuse de conteneurs afin de procéder au second nettoyage des conteneurs à ordures ménagères de l'ensemble du territoire de Tulle agglo en novembre 2022,

Considérant l'offre de la société Location Voirie Environnement,

**DÉCIDE**

1°) d'accepter l'offre de la société Location Voirie Environnement domiciliée ZAC de Réalpanier – 120 rue Rudolph Serkin — 84 000 AVIGNON d'un montant de 11 575.00 € HT soit 13 890.00 € TTC portant sur la location d'une laveuse de conteneurs au mois de novembre 2022 ;

2°) la dépense en résultant sera imputée sur le budget principal 2022 chapitre 011.

12 septembre 2022

Le Président,



  
Michel BREUILH